



Rétention du permis de conduire pour alcool

Par **Ribeiro lorenzo**, le **05/02/2018** à **09:26**

Bonjour

Ce samedi on m'a fait une rétention de permis suite à un taux d'alcoolémie trop élevé. Cela est intervenu suite à un accident de ma part au alentour de 9h30, ma voiture a glissé et j'ai perdu le contrôle du véhicule. Il n'y a eu que des dégâts matériels. La police m'a fait souffler dans un premier appareil (tout petit) le test a révélé que j'étais positif. On m'a alors embarqué au commissariat pour faire la mesure via l'ethylometre. Le premier test a indiqué 0,04 et le deuxième 0,52. Ils m'ont alors fait une rétention de permis.

Or je m'aperçois que sur l'avis de rétention du permis de conduire ils ont indiqué 1er test 11h15 : 0,52 et 2ieme test 11h25 :0,53.

Il y a donc mensonge sur le premier test indiqué puisque l'appareil avait noté 0,04.

Il y a t il des recours ? Et peut on avoir via l'ethylometre les données enregistrées préalablement (sont ils munis d'un disque dur ou d'un ticket récapitulatif)

Je vous remercie à tous par avance pour votre réponse et vous souhaite une agréable journée.

Cordialement

Par **Visiteur**, le **05/02/2018** à **12:19**

Bjr,

Le pic d'alcoolémie est atteint dans un délai plus ou moins long selon les individus, c'est pourquoi il peut être plus élevé lors du second contrôle, mais 0,04 me semble étonnant !

Par **Ribeiro lorenzo**, le **05/02/2018** à **13:35**

Merci pour votre réponse. Pour moi aussi cela m'a paru bizarre mais c'est bien les taux réellement réalisés lors des 2 tests, ils m'ont fait signe une première rétention puis une 2ième. Sous le choc de l'accident je n'ai pas fait attention ni à la première ni à la deuxième..